

Référentiel de Compétition Métier

JARDINIER-PAYSAGISTE

Métier N°37

Soumis par :

Nicolas DUCHENE, Expert National WorldSkills France

Pierrick HERVE, Expert National Adjoint WorldSkills France

Victor GELET, Expert Mondial WorldSkills France

Thomas SOULIER, Expert Europe WorldSkills France

Thierry KERGUÉLIN, Expert Référent Territorial WorldSkills France

Date de publication (par WorldSkills France) : 30/06/2026

1. DESCRIPTION DU METIER

Le jardinier-paysagiste intervient dans le secteur du paysage et de l'aménagement des espaces extérieurs. À partir d'un plan et d'un cahier des charges, il réalise des jardins résidentiels, des espaces publics, des terrains de sport, des aménagements d'entreprises ainsi que des espaces naturels. Son activité couvre notamment les travaux de terrassement, de maçonnerie paysagère, de construction bois, de création d'ouvrages aquatiques, de plantation et d'entretien des végétaux. Il contribue également à la préservation de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

Les formations préparant à ce métier sont notamment le CAPa Jardinier Paysagiste, le Bac Professionnel Aménagements Paysagers, le BTSA Aménagements Paysagers ainsi que différentes formations spécialisées dans le domaine du paysage. Ces formations permettent d'acquérir les compétences techniques, organisationnelles et environnementales nécessaires à l'exercice du métier.

2. COMPETENCES EVALUEES EN COMPETITION

Dans le cadre des compétitions WorldSkills, les compétences suivantes peuvent être testées et évaluées, dans un ou plusieurs niveaux de compétition :

Compétences	Régional	Qualification	Finale
Domaine 1 : Lecture de plan et implantation			
Lire et interpréter un plan	X	X	X
Réaliser les implantations et contrôles dimensionnels	X	X	X
Utiliser les outils de mesure et de nivellement	X	X	X
Domaine 2 : Constructions paysagères			
Réaliser un dallage	X	X	X
Réaliser un ouvrage maçonné	X	X	X
Réaliser un ouvrage bois	X	X	X
Réaliser un bassin ou un ouvrage aquatique	X	X	X
Domaine 3 : Aménagement végétal			
Réaliser des plantations	X	X	X
Mettre en œuvre différents paillages et substrats	X	X	X
Composer un aménagement paysager esthétique	X	X	X
Domaine 4 : Organisation du chantier			
Organiser et maintenir un poste de travail	X	X	X
Gérer les matériaux et les déchets	X	X	X
Respecter les règles de santé et sécurité	X	X	X

3. MODALITES DES EPREUVES

Les compétitions WorldSkills du métier Jardinier-Paysagiste se déroulent en binôme. Les candidats doivent réaliser un aménagement paysager complet à partir de plans et documents techniques fournis par l'organisation.

Les sujets sont structurés en modules permettant une évaluation progressive des compétences techniques, organisationnelles et comportementales. Les réalisations combinent généralement des ouvrages minéraux, des constructions bois, des aménagements végétaux ainsi que des éléments hydrauliques.

Sélections régionales

Les sélections régionales reposent sur la réalisation d'un jardin contemporain d'environ 16 m² (4 m × 4 m).

La durée indicative de l'épreuve est de 11 heures, généralement réparties sur deux jours de compétition.

Les candidats doivent notamment réaliser :

- Un espace de circulation structuré ;
- Un dallage ou pavage ;
- Un ouvrage maçonné ;
- Une terrasse bois ;
- Un bassin ou élément aquatique ;
- Des plantations composées d'arbustes et de vivaces ;
- Un élément végétal structurant.

L'évaluation est réalisée tout au long de l'épreuve ainsi qu'à l'issue de la réalisation finale.

Phase qualificative nationale

La phase qualificative nationale réunit les équipes lauréates des sélections régionales ainsi que les équipes « Parcours + ».

L'épreuve consiste en la réalisation d'un jardin complet sur une surface d'environ 12,5 m² (5 m × 2,5 m).

La durée totale de l'épreuve est de 12 heures répartie sur au moins trois journées :

- Jour 1 : familiarisation / découverte du sujet
- Jour 2 : 6 heures d'épreuve ;
- Jour 3 : 6 heures d'épreuve.

Le sujet peut comprendre :

- Des surfaces minérales (dallage, pavage ou équivalent) ;
- Des ouvrages de maçonnerie paysagère ;
- Des structures bois ;

- Des plantations structurées ;
- Des pièces d'eau.

L'objectif est d'évaluer les fondamentaux du métier, de départager les équipes candidates et d'identifier les binômes présentant le plus fort potentiel pour la compétition nationale.

Finale nationale

La compétition nationale rassemble les six meilleures équipes issues de la phase qualificative ainsi que les équipes « Parcours + ».

L'épreuve consiste en la réalisation d'un jardin complet sur une surface d'environ 14 m² (environ 4m × 3,5 m).

La durée totale de l'épreuve est de 16 heures répartie sur trois journées :

- Jour 1 : 6 heures
- Jour 2 : 6 heures
- Jour 3 : 4 heures

Le sujet vise à évaluer l'excellence technique des candidats et à les rapprocher des standards internationaux WorldSkills.

Il peut intégrer :

- Des ouvrages bois complexes ;
- Des ouvrages de maçonnerie structurants ;
- Un bassin et/ou des éléments hydrauliques ;
- Des dallages élaborés ;
- Une composition végétale complète ;
- Des éléments complémentaires tels qu'un système d'arrosage, un éclairage, des ouvrages métalliques ou du mobilier paysager.

L'épreuve est découpée en modules permettant une notation progressive. Un module spécifique de type « Speed Module » (épreuve de rapidité) peut être intégré au déroulement de la compétition.

Les candidats reçoivent les plans détaillés et documents techniques avant le début des épreuves selon les modalités définies par l'organisation.

4. EVALUATION

4.1 Répartition des points à + ou – 5%

	Régional	Qualification	Finale
Dallage	15%	18%	15%
Mur / maçonnerie	10%	13%	10%
Bois	12%	15%	12%
Bassin	9%	0%	9%
Aménagement des espaces verts	30%	30%	30%
Procédure de travail	12%	12%	12%
Impression générale	8%	8%	8%
Santé – sécurité	4%	4%	4%

4.2 Description des critères de notation observés, des attendus, et des tolérances applicables

Mesure :

Les notes de mesure évaluent :

- Les dimensions des ouvrages : longueur, largeur, hauteur
- Les niveaux et positionnements : horizontalité, verticalité, planéité, altimétrie, abscisses et ordonnées.
- Les équerrages ;
- Le respect des implantations ;
- La conformité au plan :
- Le fonctionnement des ouvrages lorsque celui-ci fait partie des attendus du sujet.

Les tolérances applicables sont définies dans les documents de notation propres à chaque sujet et peuvent être comprises généralement entre 0 et 6 mm.

Jugement :

Les notes de jugement portent notamment sur :

- La qualité des finitions ;
- L'aspect esthétique des ouvrages ;
- La cohérence de la composition paysagère ;
- L'organisation du poste de travail ;
- Le comportement professionnel ;
- La santé et la sécurité

L'évaluation est réalisée par des jurés formés selon les procédures WorldSkills.

5. MATERIELS & OUTILLAGES

Infrastructure habituellement fournie sur l'espace de compétition (sous réserve de disponibilité et de pertinence en fonction des épreuves)

Désignation	Matériel Collectif	Outillage Individuel
Parcelle de compétition.		
Matériaux de construction.		
Végétaux.		
Laser avec trépied et mire.		
Scie circulaire sur table.		
Établi.		
Brouette.		
Outillage courant de chantier.		

Outillage/Matériel habituellement à fournir par le compétiteur*.

	Obligatoire	Optionnel / Autorisé	Interdit
Chaussures de sécurité.	x		
Lunettes de protection.	x		
Gants de travail.	x		
Protection auditive.	x		
Masque anti-poussière.	x		
Tenue de travail correcte.	x		
Genouillères ou protection équivalente.		x	
Calculatrice		x	
Téléphone portable			x

6. REGLES SPECIFIQUES AU METIER (optionnel)

Les compétiteurs concourent en binôme.

Les échanges entre équipes sont interdits pendant toute la durée de l'épreuve.

Les ouvrages doivent être réalisés conformément au plan fourni.

Le poste de travail doit rester propre et sécurisé durant toute la compétition.

Le non-respect des règles de santé et sécurité peut entraîner une pénalisation voire une exclusion décidée par le président du jury.

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES AU REFERENTIEL DE COMPETITION

Le Référentiel de Compétition Métier ne contient que des informations relatives au métier. Il doit donc être utilisé en association avec le règlement de la Compétition Nationale des Métiers et ne peut contredire ce Règlement. En cas de contradiction qui resterait dans le présent document, c'est le Règlement de la Compétition qui prime.